

Remontées de files : Point de vue et propositions de la FFMC

Etat des lieux

La remontée de files par les deux roues motorisés, en ville et sur les voies rapides à chaussées séparées, est devenue, en cas d'embouteillages, une pratique courante.

Cette pratique s'est développée, parallèlement à l'accroissement important du parc circulant de deux-roues motorisés, et l'augmentation des difficultés de circulation en ville pour les voitures et avec l'équivalence B -125 cm (MTL) : de 1996 à 2003, on constate que le nombre de deux-roues motorisés est passé de 738 000 à 1 092 000, soit une augmentation de 48%. Le parc seul des MTL ayant, pour sa part, augmenté de 55 %.

La remontée de files est surtout développée dans les grandes agglomérations et sur les voies péri-urbaines de celles-ci. Elle n'est pas réglementée mais une tolérance de fait existe depuis plusieurs années.

Problématique :

Pour la FFMC, la sécurité routière peut être améliorée si des règles sont décidées. Cela permettra de les enseigner aux futurs conducteurs de deux-roues motorisés afin qu'ils remontent les files dans les meilleures conditions de sécurité. Cela permettra également de sensibiliser les futurs conducteurs de VL et PL à cette pratique et donc à une utilisation attentive et scrupuleuse des rétroviseurs et clignotants.

Interdire purement et simplement la pratique de la remontée de files n'est pas la bonne solution car l'accumulation des interdictions aboutit à un accroissement des comportements déviants et a-sociaux (conduite sans permis, délits de fuite...)

Au contraire, la réglementer contribuera à améliorer la sécurité par la sensibilisation et la formation et par la sanction vis à vis des comportements dangereux, qu'ils soient le fait des conducteurs de deux-roues motorisés ou des conducteurs de VL et PL.

Propositions

- Le terme de remontée de files ne peut s'appliquer qu'en cas de files ininterrompues et non dans les conditions d'un trafic fluide. Afin d'éviter les dépassements par la droite lorsque le trafic n'est pas saturé, des campagnes de sensibilisation doivent être mises en œuvre pour que les véhicules (DRM, VL), sur les voies à chaussées séparées comme sur les routes, roulent à droite. La formation des conducteurs doit également attacher de l'importance à l'enseignement de cette règle. En effet, on assiste trop souvent à des comportements qui ne respectent pas ce principe, des véhicules roulant plus lentement sur la voie de gauche que ceux qui circulent sur la voie de droite. Ces comportements induisent alors des dépassements dangereux par la droite. Elle doit également s'attacher à promouvoir les idées et comportements de partage de l'espace routier.
- Sur les voies à chaussées séparées (périphériques et autoroutes péri-urbaines), la remontée de files doit être autorisée seulement lorsque les voitures sont arrêtées ou à l'allure du pas. Elle doit être pratiquée entre les deux files les plus à gauche et à une allure maximum de 50 km/h. (Cette proposition prend en compte l'avis de tous les formateurs qui s'accordent pour dire que le différentiel de vitesse entre les motos et les voitures ne doit pas dépasser 20 km/h pour que soient respectées les conditions de sécurité).
- En ville, et toujours dans le cas où le trafic est arrêté ou à l'allure du pas, la remontée de file doit être autorisée entre les deux files de voitures ou à gauche de la file de gauche, à condition, bien entendu, que le deux-roues motorisé ne franchisse pas de ligne continue, ne gêne pas la circulation des automobilistes qui viennent en face, et puisse se rabattre dans sa file en toute sécurité pour lui même et les autres.

En Belgique, les forces de l'ordre facilitent le déplacement des deux-roues motorisés entre les files : cela contribue à la fois à fluidifier le trafic urbain et améliorer la sécurité des usagers de deux-roues motorisés. Un autre effet positif est de mettre en avant le rôle de prévention des forces de l'ordre alors que, trop souvent, n'apparaît que le rôle répressif. Les rapports entre conducteurs et forces de l'ordre ne peuvent qu'en être améliorés.